

RÈGLEMENT RCA10 09010-3

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (RCA10 09010)

VU l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

VU l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du [date];

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du [date];

À la séance du [date], le conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. L'article 2.1 du Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA10 09010) est remplacé par le suivant :

« Il est permis de déplacer, sur le domaine public, la neige tombée sur le domaine public devant une aire de stationnement, une voie d'accès menant à une aire de stationnement ou de chargement et une allée piétonne d'un terrain privé, en conformité avec l'article 5 de ce règlement. ».
2. L'article 3 de ce règlement est abrogé.
3. Le paragraphe 2° de l'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« en la disposant en bordure de la rue dans l'espace de stationnement véhiculaire adjacent au terrain privé (la neige déposée en bordure de la rue ne doit pas dépasser les limites de propriétés du terrain du propriétaire). La largeur du banc de neige ne devra pas excéder deux mètres à partir de la bordure de la chaussée et du trottoir, tel qu'il est illustré aux plans annexés au présent règlement ; ».
4. Le premier alinéa de l'article 6 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « articles 2, 2.1, 3, 4 et 5 » par les mots « dispositions de ce règlement ».
5. Les articles 7 et 8 de ce règlement sont abrogés.
6. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Dossier 1262799002

Maude Théroux-Séguin
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion :	[date]
Dépôt du projet de règlement :	[date]
Adoption du règlement :	[date]
Entrée en vigueur :	[date]